



Lettre ouverte à l'Honorable Seamus O'Regan
Ministre du Travail et des Aînés du Canada

Ottawa, 6 juin 2024

OBJET : Ports, voies ferroviaires et services douaniers doivent devenir essentiels

Monsieur le Ministre,

Avec le projet de loi C-58 que viennent de voter unanimement les députés et qui sera sans doute validé prochainement en chambre haute, il sera interdit de recourir à des « scabs » durant une grève ou un lock-out dans les entreprises de compétence fédérale.

Nous vivons en démocratie et l'un des jalons d'un tel régime est le droit à la grève pour les travailleurs. Soit. Aussi bien que ce droit puisse pleinement s'exercer.

Mais si certaines activités, paralysées par une grève ou un lock-out, viennent à léser un large pan de la population, voire l'ensemble des citoyens et des entreprises, sommes-nous encore en démocratie?

Une circulation entravée des biens et des personnes, en l'occurrence par bateau et par train, nous semble s'attaquer à nos fondements démocratiques. C'est comme si on choisissait passivement de nuire à la majorité pour protéger les droits de quelques milliers de travailleurs.

Cela me rappelle cette fameuse question qu'on nous pose pour tester notre morale et notre jugement : « Pour sauver la vie de milliers de personnes, accepteriez-vous de jeter devant le train votre meilleur ami? »

Tentons de trouver une solution permanente, systémique, sans faire de victimes. Même pas une seule.

La question à se poser est donc : comment assurer le continuum des activités dans les ports, sur les voies ferroviaires et à l'Agence des services frontaliers du Canada?

Avenue possible : leur conférer le statut de services essentiels INDÉFINIS DANS LE TEMPS et ce faisant, accorder à leurs travailleurs des salaires et des conditions défiant toute concurrence, c'est-à-dire basés sur des statistiques scientifiques indiscutables du point de vue de l'employeur comme de l'employé.

ADMINISTRATEURS

Président du conseil

- Jean-Maxim Lebrun, avocat et associé, Dunton Rainville

Vice-président et représentant les consommateurs

- Marc-André Harnois, directeur général, Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC)

Secrétaire et représentant des marchands

- Nicolas Couture, propriétaire-marchand, Couture Timber Mart

Trésorier et représentant des fournisseurs

- Paul Faulkner, gérant du marketing et ventes, Dural

Directeurs, bannières

- Ken Jenkins, président, Groupe Centres de rénovation Castle
- Kevin Macnab, président et chef de la direction, Home Hardware Stores
- Daniel Lampron, vice-président et chef de l'exploitation, Groupe Patrick Morin
- Eric Palmer, vice-président et directeur-général, Groupe Sexton
- Andrew Lacobucci, président, RONA
- Paul Williams, vice-président, matériaux, AD Canada

Directeur, associations et corporations professionnelles

- Maxime Rodrigue, président-directeur général, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)



Le Code canadien du travail interdit aux deux parties d'entamer respectivement une grève ou un lock-out quand une convention collective est en vigueur. Et voilà où le bât blesse : les stratégies de négociations tant des syndicats que des employeurs dégénèrent en pressions, en reports, si bien que ces conventions collectives sont régulièrement échues sans qu'aucun règlement ne soit intervenu.

On est dans le jour de la marmotte puisque la loi limite à cinq ans la durée de toute convention collective. En pratique, les conventions signées ne durent souvent que trois ans avec, inéluctablement, ce manège des dialogues de sourds qui revient tirer notre économie et notre paix sociale par le bas...

Je crois qu'il faut accepter que le maintien en tout temps de tels services ait un prix, et qu'il faut lucidement accepter de le payer; des salaires et des conditions exceptionnels, ce sera tellement moins cher que le coût financier et politique engendré par des interruptions de services, d'autant qu'on connaît toujours la date de début de tels conflits, jamais la date de leur fin.

Ainsi, un employé qui choisira de travailler pour ces infrastructures bénéficiera des meilleures conditions au pays, mais acceptera en échange d'être privé de la capacité de prendre en otage notre société, aussi appelé le droit de grève. Leurs employeurs accepteront, eux, d'agir en payeurs exceptionnels et annihilent le climat anxieux qu'ils subissent... et qu'ils nous causent!

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Richard Darveau
Président-directeur général
Organisme « Bien fait ici » / Well Made Here

P.S. : *Bien fait ici / Well Made Here* est un organisme à but non lucratif sous charte fédérale collectivement co-fondé en octobre 2018 par des groupements d'achats et leurs réseaux de marchands et de fournisseurs. Plus de 6000 articles de quincaillerie et matériaux de construction, fabriqués au Canada et satisfaisant toutes les normes et codes de construction en vigueur, sont actuellement accrédités et vendus dans plus de 3000 centres de rénovation au pays.